

Site inscrit

Date de protection : 20 avril 1938 ~ Superficie : 3,6 ha

Pelouses et avenues du château de Brienne

Brienne-le-château

Située au Nord-est du département de l'Aube, en Champagne humide, dans la vallée de la rivière Aube, cette petite ville fait partie des communes constituant le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient. Elle est remarquable par son magnifique château, qui, sur sa butte, domine toute la région.



Le château actuel de Brienne fut érigé en 1778, conçu comme un vaste palais doté de tous les agréments de l'époque où se pressaient beaucoup de gens de Paris et de la Cour ; il reçut en 1805 la visite de Napoléon. Son emplacement privilégié est conforté par les magnifiques perspectives nord-est (côté agglomération) et sud-ouest (côté parc) soulignées par les « avenues » plantées d'arbres de part et d'autre du château. En 1935, en complément de la protection au titre des monuments historiques de certaines parties du château, la conservation de son écrin constitué par l'avenue (depuis la RN 60 jusqu'à la cour d'honneur), la grande pelouse ainsi que l'avenue circulaire et ses rangées d'arbres qui la limitent extérieurement s'est avérée nécessaire.

Ce beau domaine est devenu tour à tour hôpital (1939-40), garnison de l'armée allemande, camp de prisonniers de guerre en 1949. Il a été racheté par le département de l'Aube pour devenir un hôpital psychiatrique depuis 1959. La cour d'honneur est composée de deux parterres de pelouses ponctués d'ifs coniques et de plate-bandes de fleurs. Elle est limitée sur les côtés par un quadruple alignement de tilleuls que l'on retrouve à l'arrière du château.



Pelouses du château

Critères de classement

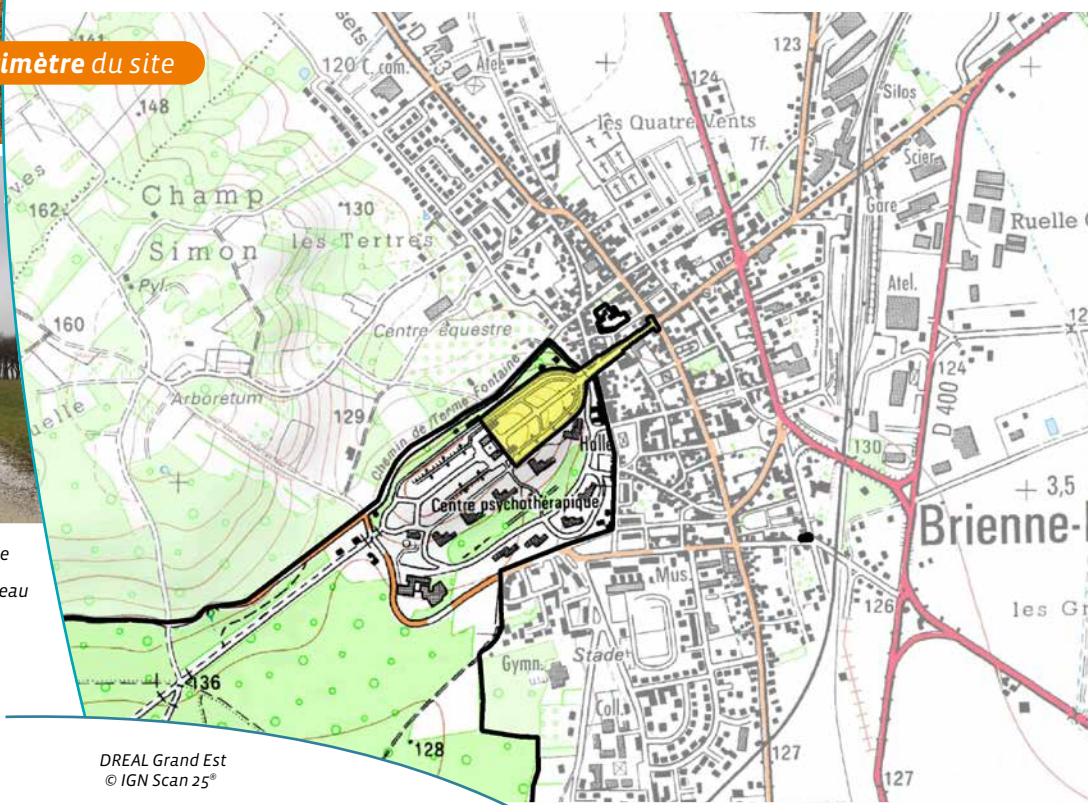
→ **Pittoresque, artistique, historique, scientifique, légendaire**



Pelouses et avenues du château de Brienne



Périmètre du site



- 1 ~ Haut de l'avenue en arrivant sur la grille
- 2 ~ Allées d'arbres bordant la cour du château
- 3 ~ Panorama sur Brienne depuis le haut de l'avenue
- 4 ~ Le château et les allées qui le bordent

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Abords de monuments historiques

→ **Inscrits au titre des Monuments Historiques** : la grille d'honneur et le pont commandant l'accès du château ; les façades et toiture du château et des deux pavillons isolés avec les cours et escaliers extérieurs ; l'escalier d'honneur et l'escalier de service à l'intérieur du château.

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. **Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.**



Pour plus
d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63